

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Séance n°3

Mardi 28 février 2023

Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Orain, Mme Iborra, Mme Abarca,
- *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mme Saint Lo, Mme Gadhi , Mme Baillot, Mme Guénégo, Mme Gousset, M. Freard
- *Représentants des Parents d'élèves FCPE* : Mme Goulmy, Mme Paris, Mme Le Quéré, Mme Lucchini, M. Berthelot, Mme Blandin, Mme Feuillat
- *Représentants des Elèves* :
- *Représentants des Agents* :
- *Représentant du Département* : M. Thiriet
- *Représentant Commune* : M. Bouyer
- *Personnalité invitée* :

Excusés :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 09/01/2023
- 2 – Contrats et Conventions, pour vote
- 3 – Protocole Harcèlement, pour vote
- 4 – Projet Palestine, pour vote
- 5 – Préparation de rentrée : répartition des moyens (TRMD), pour avis
- 6 - Questions diverses (devront être déposées au Secrétariat au plus tard 48 heures à l'avance

1. Approbation du procès-verbal

Approbation PV CA du 09/01/2023

Votants : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

2. Contrats et Conventions, pour vote

2 arrivées à 18h10 : 17 présents

Une représentante des enseignants et personnels d'éducation demande pourquoi cette convention pour le dispositif Propulse est proposée avec un établissement privé. Madame Iborra explique qu'il s'agit d'un financement du ministère du travail avec un appel à projet et que visiblement ce sont les Apprentis d'Auteuil qui ont obtenu ce financement en Loire Atlantique. Il s'agit d'un dispositif destiné à permettre aux élèves sans solution d'orientation et/ou en décrochage, d'affiner leur projet, de trouver un patron pour une orientation en apprentissage. Deux élèves sont actuellement positionnés au collège Petite Lande après accord de la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

1 arrivée à 18h16 : 18 présents

**Convention de formation inter-établissement
parcours Prépa-apprentissage**

Votants : 18 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 3

Le dispositif Ozens est en pleine mutation. Les élèves déficients visuels étant de plus en plus intégrés dans des classes ordinaires, une unité d'enseignement externalisée pour des élèves présentant des troubles du spectre autistique sera désormais accueillie au collège Petite Lande à raison d'un groupe de 4 élèves une demi-journée par semaine depuis janvier 2023. Un représentant des parents d'élèves s'étonne du manque de communication au sujet d'Ozens par le collège. Madame Orain rappelle qu'il s'agit d'un dispositif de l'ARS (pas de l'Education Nationale). Le collège héberge le dispositif mais les élèves ne sont que très peu en inclusion dans les classes et le groupe qui va être accueilli ne pourra pas du tout l'être au regard de l'ampleur des difficultés des jeunes. Au sujet de leur présence au CA du collège, si leurs disponibilités leur permettent d'y venir ils des représentants d'OCENS pourront effectivement être invités à la fin de l'année scolaire.

Une représentante des enseignants et personnels d'éducation remarque qu'il faudrait préciser dans la convention le montant de frais de reprographie à refacturer à Ozens. Madame Abarca en prend note et précise que pour l'année écoulée ces frais représentent une dizaine d'euros maximum.

Convention d'utilisation des locaux - UEE Ozens

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3. Protocole Harcèlement, pour vote

Une représentante des parents d'élèves indique qu'elle trouve le protocole relativement vague et interroge Madame Orain sur les référents Phare dans l'établissement. Madame Orain explique que ce protocole n'existait pas auparavant. Il n'est pas toujours pertinent de trop préciser les informations contenues avant d'éviter de s'enfermer alors que les situations doivent pouvoir être analysées et traitées au cas par cas. Ce protocole constitue une première étape. Pour le moment il n'y a pas de référent Phare à Petite Lande. Cela pourra être étudié si le protocole est voté. Un certain de corrections sur la forme sont proposées et seront intégrées dans le protocole. S'il est voté il sera ensuite diffusé auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Des actions complémentaires seront ensuite proposées en CESC à la fin de l'année scolaire.

Protocole Harcèlement

Votants : 18 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 5

Une question est posée au sujet de la conservation des notes prises lors des entretiens avec les élèves, en particulier dans le cadre d'une suspicion de harcèlement. Cette question sera relayée par Madame Orain auprès de l'inspecteur de Vie Scolaire.

4. Projet Palestine, pour vote

Ce projet concerne 2 classes : 3e3 et 3e4 et plusieurs disciplines : lettres, histoire géographie, espagnol et arts plastiques (EPI). Pour les lettres, Madame Gadhi a mis en place des échanges épistolaires avec des élèves palestiniens sur l'autoportrait. La thématique du « monde rêvé » sera traité en arts plastiques (intervention d'un artiste graffeur), les élèves palestiniens enverront par voie numérique leurs dessins. Un conseiller pédagogique palestinien apporte les travaux lors de ses venues et France car la connexion Internet est souvent aléatoire. L'association Abu Dhis, en partie financée par la Mairie de Rezé, étant associée au projet. Les élèves iront également voir un film au cinéma Saint Paul (les citronniers) en mars et mi-juin une exposition de l'ensemble des travaux réalisés pourra être faite au collège. Le projet aura un coût de 640 € pour financer la venue de l'artiste + 250 € de fournitures + 100€ planches bois, le cinéma étant pris en charge par le biais du pass culture.

Départ d'une personne à 19h08 => 17 présents.

Projet Palestine

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5. Préparation de rentrée, pour avis

Madame Orain projette un diaporama explicatif sur la prévision de structure de la rentrée 2023 et des conséquences en terme de postes : elle propose la neutralisation du poste de technologie pour lequel il n'y a pour le moment pas de besoin horaire identifié.

Départ d'une personne à 19h22 => 16 présents

Une représentante des enseignants et personnels d'éducation fait remarquer qu'en 6^e dans la proposition évoquée, il y aura plus de 24 élèves en sciences. Madame Orain indique qu'il y a une question diverses déposée par les enseignants à ce sujet, elle y répondra donc.

A la remarque sur les moyens déployés pour les dispositifs mis en place en 6^e à la demande du ministère, et sur le fait qu'il aurait mieux valu privilégier les groupes classe, Madame Orain répond que cela n'est pas de son ressort. Le choix établissement peut-en revanche, se porter sur la création de divisions supplémentaires, sur la marge d'autonomie, plutôt que de créer des groupes (sciences ou co animation).

Les représentants des enseignants et personnels d'éducation interrogent également Madame Orain sur l'existence de textes officiels cadrant les nouveaux dispositifs et la suppression de la technologie en 6^e. Pour l'heure ces textes ne sont pas publiés. Ils devraient l'être à la mi-mars selon la Rectrice.

Monsieur Freard intervient au sujet de la suppression de la technologie (intervention jointe au présent procès-verbal).

Un vœu (document joint) est soumis au vote des administrateurs et sera joint au présent procès-verbal.

Votants : 16

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3

Une professeure de lettres indique à Mme Orain que lors du conseil pédagogique de la co-animation a été proposée sur le niveau 5^e ce qui n'avait pas été évoqué lors du conseil d'enseignement et qu'elle l'a personnellement assez mal pris. Madame Orain rappelle que les documents de travail sont de par nature évolutifs. Par ailleurs si cette proposition ne recueille pas l'assentiment de l'équipe de lettres les moyens seront déployés dans d'autres disciplines et/ou d'autres niveaux. La professeure dit alors que ces heures sont une bonne chose.

Les professeurs de sciences ont demandé des précisions sur les travaux dans les salles et les groupes de sciences. Il semble qu'un mail du 28/02/2022 de l'inspecteur de physique-chimie encourageait bien naturellement les professeurs à accroître l'expérimentation en classe ce qui ne peut pas être fait avec plus de 24 élèves. Les tables qui ont été ajoutées après accord du pompier en charge de la commission de sécurité, d'un bureau de contrôle et du conseil départemental, afin de permettre d'asseoir correctement les élèves affectés au-delà de 24, rendent les manipulations plus compliquées. Madame Iborra fait remarquer que dans les autres collèges, les professeurs de sciences font des expérimentations sans pour autant disposer de groupes à 24 puisque les salles sont très majoritairement conçues pour recevoir jusqu'à 30 élèves. Les professeurs considèrent qu'il s'agit d'une dégradation de leurs conditions de travail auxquelles ils ne peuvent s'associer. Un représentant des parents d'élèves indique alors qu'il serait envisageable de mettre les élèves nouveaux arrivants dans le couloir pour manifester le désaccord de l'établissement par rapport aux classes trop chargées. Madame Orain rappelle l'obligation d'accueillir les élèves affectés dans des conditions décentes et légales. Le seuil pour une classe est de 28 élèves en 6^e et de 30 élèves pour les autres niveaux. Il est inacceptable de positionner un élève dans une salle dos à ses camarades ou face au mur pendant que les autres font face au professeur.

Tableau de répartition des moyens / neutralisation du poste de technologie

Votants : 16

Pour : 3

Contre : 6

Abstention : 7

Questions diverses

Madame Orain ré explique la nécessité de rajouter des tables dans les salles de sciences pour accueillir les élèves affectés au collège et relevant de son secteur. Elle précise qu'elle avait proposé aux collègues de SVT et PC de les rencontrer le 6/02 : 2023 et qu'ils ont refusé. Ces travaux ont été validés par le SDIS (commission de sécurité), le conseil départemental et un bureau de contrôle. Le représentant de la Mairie de Rezé s'étonne que l'avis du SDIS puisse être remis en question et rappelle que la commission de sécurité, sous l'égide des services de la Mairie, est compétente et ne saurait être remise en cause par les représentants des enseignants et personnels d'éducation. Concernant les frais engagés, les travaux ayant consisté faire à déplacer des paillasses existantes par l'agent de maintenance, n'ont pas généré des dépenses de matériel. La seule dépense concerne les frais du bureau de contrôle de vérification (obligatoire). Mme Orain, étant ordonnateur, a autorisé cette dépense dans le respect strict des lignes budgétaires ouvertes au budget voté par le CA.

Madame Orain ajoute qu'elle a initié un travail avec les 2 autres collèges de Rezé afin de demander une étude autour de la sectorisation qui est nettement défavorable à Petite Lande puisque c'est son secteur où les effectifs croissent le plus (en particulier Les Sorinières). Un collège a été prévu sur ce secteur mais des informations contradictoires sont parvenues sur le planning d'avancement des travaux. Madame Iborra complète en rappelant que la construction de ce collège permettrait certes de délester Petite Lande au niveau des effectifs élèves mais que cela génèrera également des suppressions de postes pour tous les personnels. Par ailleurs, elle tient à rappeler une fois encore que si les enseignants estiment que leurs conditions de travail se dégradent, ces dernières doivent être analysées à l'aulne de la totalité de la communauté éducative, élèves compris. La multiplication des groupes génère des emplois du temps peu satisfaisants pour ces derniers (heures de permanence, pauses méridiennes très longues ou trop courtes, impossibilité de déplacer les cours en cas d'absence de professeur) et il est possible que la structure proposée ne puisse être organisée en terme d'emplois du temps des élèves et des adultes (pas assez de créneaux horaires et/ou pas assez de salles). Les moyens horaires ne sont pas toujours le facteur limitant. Les représentants des enseignants répondent alors à Madame Orain que la sectorisation est évoquée depuis 15 ans mais que jusqu'à lors rien n'a été fait. Elle leur répond que c'est l'argument qui lui avait été opposé concernant le préau qui finalement sera construit d'ici la rentrée prochaine et qu'en lui laissant le temps de faire les choses, elle pourra peut être les faire avancer.

Madame Orain projette ensuite le visuel du futur préau. Monsieur Bouyer salue le travail effectué par M. Thiriet conseiller départemental pour l'avancée du dossier.

Concernant l'accueil des futurs élèves de 6^e, la date des portes ouvertes est bien fixée au 18 mars de 9h à 11h30. L'information a été transmise aux écoles de secteur. Des actions en liaison avec les classes de CM2 sont mises en place : la course d'orientation organisée par les professeurs d'EPS à l'initiative de M. Beaussant, le rallye mathématiques mis en place par Madame Peyrol avec l'école Chêne Creux.

Madame Orain détaille les interventions portant sur la vie sexuelle et affective : question abordées lors des bilans infirmiers individuels en 6^e, action de l'infirmière scolaire en 4^e avec les professeurs de SVT, séances genrées en 3^e animées par l'infirmière scolaire et l'assistante sociale. Les parents demandent à ce que le terme « genre » remplace désormais celui de « sexe ».

Pour finir Madame Orain rappelle la date du groupe de travail fixée au 9 juin et le conseil d'administration au 27 juin 2023.

Monsieur Bouyer s'étonne de la prolongation du CA au-delà du temps normalement imparti (règlement intérieur fixant la durée maximale à 2h + 30 minutes) sans vote et rappelle que lors d'un précédent CA certains administrateurs avaient exigé l'arrêt des travaux au bout des 2 heures imparties.

Fin de la séance à 20h30. Prochain conseil d'administration prévu le 06/04/2023 (compte financier).

La Secrétaire de séance



Mme IBORRA

La Présidente du Conseil d'Administration



Madame Orain